

Fiche de mission Patient – expert en addictologie

Date de mise à jour 10/01/2019

MISSION GENERALE

Le patient expert participe à l'accompagnement, au soutien et à l'orientation des usagers des services d'addictologie en s'appuyant sur son expérience personnelle de l'addiction et son propre rétablissement.

PROFIL ATTENDU

- Avoir été dépendant et avoir bénéficié de soins addictologiques (expérience des soins et pas seulement de la maladie)
- Avoir deux ans d'abstinence minimum
- Avoir un recul sur son parcours de soins
- Avoir une bonne qualité de vie
- Avoir une insertion sociale satisfaisante
- Bénéficier d'une supervision individuelle et/ou collective
- Avoir suivi une formation spécifique, proposée par l'AP-HP (CFC) : trois modules théoriques (42h) et stages pratiques en service d'addictologie
- Adhérer à l'Association des Patient-Experts en Addictologie (APEA), en convention avec l'AP-HP

ACTIVITE ET MISSIONS

- En direction des patients
 - Favorise l'accès aux soins
 - Participe à l'accompagnement des personnes dans le parcours de soin
 - Améliore les conditions de vie à l'hôpital
 - Encourage l'expression de la parole des patients (entretien individuel, co-animation avec un thérapeute d'un groupe de parole)
- En direction des soignants
 - Partage régulier de savoirs expérientiels avec le personnel soignant : participation aux réunions institutionnelles, aux réunions de transmissions
 - Contribue à la formation des soignants à la problématique addictive
 - Participe à l'organisation des soins et au projet de service
- En direction des patients experts en formation à l'AP-HP
 - Tutorat

PRE-REQUIS

- Compétences Techniques
 - Avoir l'expérience des soins en addictologie
 - Avoir suivi une formation spécifique, proposée par l'AP-HP (CFC)
 - Respecter le secret professionnel
- Compétences Relationnelles
 - Savoir expérientiel
 - Capacité d'écoute
 - Capacité à travailler au sein d'une équipe
 - Regard non stigmatisant et bienveillant par rapport aux situations rencontrées
 - Capacité d'analyse et de synthèse
 - Capacité d'adaptation
 - Sens de l'organisation

CADRE REGLEMENTAIRE

- Membre de l'Association des Patient-Experts en Addictologie (APEA), en convention avec l'AP-HP
- Respect du secret professionnel
 - Annexe à la convention type définissant les conditions d'intervention des associations de bénévoles dans les établissements de santé
 - Article 7. – Les parties s'engagent à respecter une obligation d'information réciproque sur la personne suivie par l'équipe de bénévoles, selon les modalités ci-dessous qui définissent notamment le type d'informations devant être partagées pour l'accomplissement de leur rôle respectif, dans le respect du secret professionnel.
 - Lien utile : <http://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-rhoissdee1-n-2004-471-du-4-octobre-2004-relative-a-la-convention-definisant-les-conditions-d-intervention-des-associations-de-benevoles-dans-les-etablissements-de-sante-et-comporta/>

CONTACTS

- Mr Frédéric ARNAUD, président de l'association des patients experts en addictologie (A.P.E.A)
- Dr Delphine MOISAN, médecin responsable du dispositif patient expert
- Mr Geoffrey DUFAYET, psychologue – addictologue
- Mr Arnaud GAUTIER, cadre de santé paramédical